



Nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences en site NATURA 2000

Le second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation propre à NATURA 2000 fixe une liste nationale de référence portant sur certaines activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif.

Ces activités (documents de planification, programmes, projets, travaux, manifestations, interventions...) peuvent porter atteintes aux sites NATURA 2000 ; elles sont donc désormais soumises à évaluation des incidences, conformément à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

Concernant le milieu forestier, sur le site FR2500096 « *Monts d'Eraines* » les activités soumises à évaluation des incidences sont :

- création de voie forestière : pour des voies permettant le passage de camions grumiers.
- création de place de dépôt de bois : pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
- premiers boisements : lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 0,1 ha.
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie par travail superficiel du sol.
- création de plans d'eau, permanents ou non : superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
- réalisation de réseaux de drainage : drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000.
- travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- installation de lignes ou câbles souterrains.
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.

- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Le texte officiel de l'Arrêté Préfectoral du 4 juin 2012 sur l'évaluation des incidences est disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie à l'adresse suivante :

http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601_AP_BN_evaluation_incidence_N2000_liste_locale_2_version_impression_RV_cle16e4c8.pdf

Directives de gestion concernant l'habitat « Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires » (5130)

On distinguera les cas où le Genévrier commun est installé en **communautés arbustives primaires** ouvertes et héliophiles (fourrés épars installés sur des corniches, falaises ou vires rocheuses, de structure verticale et horizontale très hétérogène et diversifiés sur le plan des essences), et où il est en **situation secondaire agropastorale**.

Dans ce cas les junipérais sont pures ou de faible diversité spécifique, et leur densité est variable (des voiles épars jusqu'aux massifs impénétrables, comme sur les craies de Picardie par exemple). L'origine de ces junipérais secondaires se situerait au niveau de communautés arbustives primaires, et le développement des activités agropastorales avec migration des troupeaux en a favorisé l'expansion.

En situation primaire sur corniches et vires rocheuses, la dynamique est normalement bloquée et les fourrés xériques à Genévrier commun participent à des paysages rupicoles complexes associant des végétations de rochers, de dalles, de pelouses à caractère primaire et d'ourlets.

Essence héliophile par excellence, le Genévrier commun ne supporte pas la concurrence arbustive et est rapidement éliminé dans les phases de développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt (sauf sous couvert d'essences laissant largement pénétrer la lumière comme le Pin sylvestre). Deux aspects sont alors importants à considérer :

- la densification des manteaux arbustifs est corrélé positivement au déficit de pollinisation et de production de graines viables.
- la recherche de conditions héliophiles et d'ouverture du tapis végétal est nécessaire pour la régénération et l'établissement des juvéniles.

Ajoutés à une maturité sexuelle tardive (environ 10 ans), ceci restreint considérablement la niche d'occupation de l'habitat dans le temps et l'espace : son développement et son maintien sont ainsi étroitement liés à des conditions pastorales suffisamment extensives et pérennes.

Au sein des voiles épars, chaque Genévrier commun peut être un foyer dynamique pour l'installation et le développement d'essences arbustives, profitant du microclimat d'ombrage (grâce au port du Genévrier et à l'ourlet herbacée présent à sa base) et d'une protection. La constitution de fourrés éclatés engendrera leur coalescence, ce qui condamne à terme la junipéraise pionnière.

La **conservation des junipérais secondaires est directement liée au maintien d'une activité pastorale** et à des interventions ponctuelles d'éclaircissage qui permettent la régénération des fourrés. Les junipérais primaires ne nécessitent pas d'intervention particulière.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 1 »*, La documentation française, 2005, 445 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses maigres de fauche de basse altitude » (6510)

Ce type d'habitat concerne l'ensemble des prairies de fauches planitiaires, collinéennes à submontagnardes largement répandues en France dans les domaines continental et atlantique. Il s'agit principalement de prairies de fauche mésophiles installées dans un large spectre de conditions trophiques, des situations eutrophes à caractère nitrophile aux situations méso-oligotrophes annonçant les pelouses de fauche oligotrophes neutrocalcicoles ou acidiclinales.

Les sols sont plus ou moins profonds et présentent une fertilité plus ou moins importante. Les caractères hydriques et chimiques rencontrés sont très larges, de fraîches à semi-sèches et de neutrophiles à neutrocalcicoles ou acidiclinales.

L'habitat à l'aspect visuel des hautes prairies à biomasse élevée, presque toujours associé à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes, par exemple en région atlantique, la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) qui joue un rôle important.

Dans les situations trophiques les plus maigres, le tapis végétal présente une diversité floristique significative marquée par l'abondance des floraisons de dicotylédones et une stratification souvent complexe. En conditions eutrophes, cette diversité s'amointrit fortement et fait place à des faciès graminéens ne comprenant que peu de genres différents.

Les traitements mixtes de fauche/pâturage modifient plus ou moins la composition floristique des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ceci provoque une distinction délicate à réaliser entre les prairies de fauches et les prairies pâturées.

La fauche de ces prairies permet d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique. Plusieurs coupes annuelles sont possibles en fonction de la productivité de ces prairies. Un pâturage extensif sur les regains peut être possible en arrière-saison. On limitera les amendements pour éviter l'eutrophisation.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 2 »*, La documentation française, 2005, 487 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques [*Sites d'orchidées remarquables] » (6210)

Cet habitat est largement répandu en France où il présente une très grande diversité typologique, grâce à la confluence de deux contingents floristiques : un contingent méridional à caractère subméditerranéen (flux floristique orienté sud/nord) et un contingent steppique oriental à caractère eurosibérien (flux est/ouest).

Il s'agit toujours de pelouses à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, et oligotrophes à méso-oligotrophes sur substrats carbonatés ou basiques. On trouve aux marges de cet habitat un glissement floristique vers d'autres types de communautés de pelouses et de prairies.

Ce sont des pelouses à caractère secondaire s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, généralement ancien et hérité de traditions. D'autres herbivores peuvent exercer une pression biotique non négligeable, comme le lapin qui a considérablement modulé la structure et la composition floristique des paysages pelousaires, avant l'introduction de la myxomatose.

Ces pelouses secondaires présentent un caractère instable qui conduit, en l'absence de perturbations pastorales, au développement de végétations préforestières. Ce processus dynamique comprend plusieurs étapes. On a d'abord des végétations de hautes herbes calcicoles appelées ourlets, connaissant des développements spatiaux importants grâce à quelques plantes à fort pouvoir colonisateur. Ensuite on observe des fourrés calcicoles, dont la progression se fait par regroupement progressif de taches arbustives, ou par extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires. On a enfin la constitution de pré-bois calcicoles issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières (bouleaux, pins sylvestres...).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pratiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des paysages pelousaires complexes associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers.

Hormis pour les pelouses primaires, le pâturage traditionnel extensif est à l'origine de la création de la plupart des pelouses calcicoles, si bien que la déprise agricole de ces dernières décennies en a favorisé la fermeture.

La restauration de ces pelouses nécessite une intervention intensive ponctuelle (gyrobroyage, brûlage, fauche avec exportation, pâturage en parc avec forte pression). Sauf si les sols sont trop humides, il est préférable d'intervenir l'hiver pour une meilleure efficacité et pour préserver les éventuelles orchidées.

L'entretien passe ensuite par un pâturage extensif itinérant, et de préférence gardé afin d'en moduler le chargement et la durée en fonction de la ressource fouragère.

Par site d'orchidées remarquables, on entend les sites qui sont notables selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

- le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées,
- il abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national,
- il abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

Directives de gestion concernant l'habitat «Hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois» (9130)

Concernant les habitats « **hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois** » (9130), il est souhaitable de maintenir les essences du cortège, **le hêtre et les chênes sessile et pédonculé** dans l'étage dominant. On gardera pour l'étage inférieur le charme, le frêne et le merisier

Concernant la **hêtraie-chênaie à lauréole**, les mêmes essences seront conservées pour l'étage dominant et en sous-étage le charme accompagné du merisier. Ce sera le houx et le noisetier pour la **hêtraie-chênaie à jacinthe des bois**.

Transformation du peuplement :

- Les transformations par coupe rase et reboisement ou par régénération naturelle sont admises, même si la seconde est à privilégier.
- En cas de plantation, le dessouchage en plein est à éviter.
- Les essences doivent être majoritairement celle du cortège de l'habitat (Cf. intro).
- Les densités de plantation doivent être dans les fourchettes basses des densités préconisées par les arrêtés préfectoraux d'aide au reboisement.
- La monospécificité lors d'une plantation est à éviter, surtout en Hêtre.
- Les opérations de dégagement et les entretiens doivent favoriser les essences de l'habitat en accompagnement.
- Les cloisonnements culturels sont à privilégier surtout dans la hêtraie à jacinthe des bois.
- Les dégagements manuels ou mécaniques sont à privilégier.
- Les dégagements et dépressages doivent permettre de maintenir les essences diverses de l'habitat en accompagnement.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les modes de traitement à privilégier sont la futaie régulière ou la futaie irrégulière, de hêtres et/ou de chênes en mélange (la préparation à la conversion en futaie des TSF ou taillis simples est recommandée). L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats : les directives habituelles d'intensités (15 à 25%) et de rotations (8 à 12 ans) sont applicables. Elles peuvent être un peu moins fortes pour la hêtraie à jacinthe des bois.
- Il est nécessaire de programmer un maintien du hêtre ou de favoriser son émergence quand les peuplements sont majoritairement composés de chênes.
- A contrario, il faut limiter la monospécificité du peuplement en hêtre, en travaillant pour les chênes d'avenir ou encore les érables sycomores, frênes et merisiers. Dans la hêtraie-chênaie à Lauréole, il est souhaitable de conserver un sous-étage de tilleuls.
 - Il faut conserver le couvert arbustif ou le favoriser s'il n'est pas présent.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- L'exploitation devra dans la mesure du possible se faire en condition ressuyée surtout pour l'habitat de hêtraie-chênaie à jacinthe des bois. Les engins devront emprunter les cloisonnements.
- Il faudra prêter attention à la remontée de la nappe d'eau lors de l'exploitation des Gros Bois.
- Il faut veiller à un bon équilibre sylvo-cynégétique.

Code Natura 2000 9130	<u>Habitat</u> HETRAIE DU ASPERULO-FAGETUM	Code CORINE 41.13
	<u>Habitat élémentaire</u> HETRAIES-CHENAIES CALCICOLES ATLANTIQUES A LAUREOLE OU SUBATLANTIQUE A LAICHE GLAUQUE	Code CORINE 41.131
Surface et localisation sur le site	<p>Habitat le plus représenté sur le site ; il couvre près de 250 hectares. Dans son état de conservation optimum, il représente environ 70 hectares (voir paragraphe II-3).</p> <p>L'originalité du site est la présence de l'habitat sur les versants mais aussi sur le plateau et les bas de versants</p>	
Définition générale	<p>Forêts basiclines installées sur des sols où le substrat calcaire est affleurant et dans des situations généralement à fort drainage, sous un climat atlantique doux et arrosé.</p>	
Cortège floristique caractéristique	<p><i>Acer campestre, Anthericum ramosum, Arum maculatum, Brachypodium pinnatum, Brachypodium sylvaticum, Carex flacca, Cephalanthera damasonium, Clématis vitalba, Cornus sanguinea, Daphne laureola, Euonymus europeus, Filipendula vulgaris, Fragaria vesca, Laburnum anagyroides, Primula vulgaris, Prunus spinosa, Rosa arvensis, Sesleria albicans, Tamus communis, Taxus baccata, Ulmus spp., Viburnum lantana, Viola hirta...</i></p>	
Conditions stationnelles	<p>Sols carbonatés dès la surface, à épaisseur variable (de 15 cm pour les rendzines initiales à 45 cm pour les sols bruns calcaires), sur des terrains pentus ou non et toutes expositions.</p>	
Valeur patrimoniale, écologique et biologique	<p>La hêtraie de l'<i>Aspérulo-Fagetum</i> est un habitat rare dans la région et peu étendu. En effet, il se rencontre dans le pays d'Auge et notamment sur les coteaux de la vallée de la Touques mais toujours sur une surface réduite et sous une forme plus mésophile (absence de <i>Sesleria albicans, Carex humilis, Prunus mahaleb, Laburnum anagyroides</i>). Il semble même que cet habitat des Monts d'Eraines soit le seul représentant de la variante thermophile et continentale de ce type de hêtraie. Cet habitat abrite notamment l'orchidée <i>Cephalanthera damasonium</i> et constitue ainsi sa station la plus à l'ouest de l'Europe.</p>	
Aspect local et physionomie	<p>Tous types et structures de peuplements, de la chênaie-hêtraie à la futaie résineuse en passant par les taillis de cytise.</p>	

Des préconisations de gestion d'ordre général sont proposées pour chaque habitat des Monts d'Eraines.

L'objectif global est de **favoriser et maintenir l'équilibre entre les différentes formations végétales calcicoles existantes**. En effet, elles forment **une mosaïque remarquable qui participe au maintien de la biodiversité à l'échelle européenne**.

Ces préconisations de gestion seront déclinées en **cahier des charges** (ou itinéraires techniques), annexés au présent document d'objectifs. Les itinéraires techniques permettront d'éclairer le propriétaire dans sa gestion et serviront de base aux calculs des coûts et subventions.

Par ailleurs il faut préciser que **pour le cas particulier des propriétés forestières de 25 hectares et plus d'un seul tenant**, le code forestier prévoit l'obligation de déposer un **Plan Simple de Gestion** à l'agrément du Centre Régional de la Propriété Forestière (*Cf. Chap. I-3*).

Pour les propriétés forestières inférieures à 25 hectares, le Plan Simple de Gestion volontaire est encouragé (*Cf. Tableau « Actions forestières » p.51*).

IV.1 – LA HETRAIE-CHENAIE CALCICOLE ATLANTIQUE A LAUREOLE (CODE CORINE 41.131)

Le caractère sciophile du hêtre (espèce d'ombre) détermine logiquement les préconisations de gestion pour le maintien de cet habitat dans son état de conservation optimum.

Dans les peuplements où le hêtre est présent au moins à l'étage dominant :

- ✓ La gestion en **futaie irrégulière**, qui maintient une juxtaposition de toutes les classes d'âges et un couvert assez clair et surtout se régénère en permanence sans passer par le stade de la coupe rase, **constitue le mode de sylviculture idéal pour favoriser l'habitat**. De plus, sur les sols de pente les plus squelettiques, la gestion en peuplement irrégulier limite le risque de chablis. Ce mode de sylviculture reste cependant difficile à appliquer et demande une bonne technicité.
- ✓ La **futaie régulière** est également un régime favorable, à condition toutefois, qu'elle ne soit pas trop dense pour permettre l'existence d'un sous-étage. Il ne faut pas rechercher de hêtraie pure, celle-ci se régénérant mal sous elle-même mais favoriser le mélange associant les essences feuillues spontanées.

D'une manière générale, l'ouverture brutale du couvert par des coupes rases ou d'autres coupes fortes périodiques (coupe de taillis sous futaie et coupes de taillis par exemple) doivent être évitées. En effet, les jeunes hêtres ont besoin d'ombre pour se développer. Un éclaircissement trop brutal sera défavorable à l'apparition de semis, à la croissance de ceux en place et peut même en situation trop ensoleillée dessécher et faire mourir certains sujets.

Une structuration verticale des peuplements avec présence d'un sous étage est favorable au développement des semis de hêtre.

De même, **il faut éviter les monocultures d'essences acidifiantes tel que le pin sylvestre**. En fait, c'est beaucoup plus par son fort pouvoir de colonisateur qu'il est devenu « indésirable », car il empêche souvent l'installation des feuillus dans les milieux ouverts, bloquant ainsi une évolution rapide vers la hêtraie.

En mélange, selon des proportions bien définies, il assure un couvert très favorable au développement et à l'éducation du hêtre.

Dans les peuplements où le hêtre n'est présent qu'à l'état de semis, il faut ouvrir le couvert progressivement pour maintenir en permanence un abri et un gainage aux jeunes plants tout en permettant leur croissance. **Le dosage de la lumière est essentiel.**

Lorsque ce couvert n'existe plus, comme sur le plateau suite à la tempête, le développement des semis par la mise en lumière brutale est aléatoire mais leur survie dépendra du développement d'une végétation accompagnatrice qu'il faudra cependant maîtriser.

Dans les peuplements où le hêtre est absent, l'introduction artificielle par **plantation est la seule solution**. A priori, les plantations en enrichissement dans de petites trouées ou en bandes (dans les taillis de cytise notamment) seront plus favorables que le reboisement en plein découvert, mais ces techniques sont difficiles et demandent un suivi important.

Malheureusement, dans la plupart des peuplements sinistrés par la tempête du 26 décembre 1999, le couvert a quasiment disparu. Dans ce cas, il est conseillé de **maintenir le maximum d'arbre viable** (même sans valeur) afin de **conserver le plus de couvert possible**.

Les plantations doivent être réalisées en mélange bien dosé et les entretiens futurs viseront à maîtriser la végétation accompagnatrice au même niveau que les plants, voire légèrement au-dessus.

Quelques plantations de reconstitution ont déjà été réalisées dans une propriété. Lors de l'exploitation des chablis (arbres tombés) on a pris soin de conserver tous les arbres encore debout, non cassés et sains, toutes essences confondues. Le passage d'un broyeur dans toutes les zones accessibles a permis de nettoyer l'essentiel des rémanents (produits restants après coupe). Des plantations ont été réalisées au printemps 2001, soit des enrichissements à base de hêtre dans les peuplements partiellement sinistrés, soit des plantations en plein à base de mélange de hêtre, érable sycomore, if, charme, chêne rouge, pin Laricio..., dans les peuplements totalement détruits. Tous les plants introduits ont été protégés par des protections individuelles contre le chevreuil.

Le temps nous permettra d'apprécier le résultat de ces plantations, mais d'ores et déjà, le printemps sec de 2001 a fait mourir quelques plants. Des regarnis seront peut-être nécessaires. Précisons que le propriétaire a bénéficié d'aide de l'Etat pour réaliser tous ces travaux. Cette propriété de 54 hectares possède un programme de reconstitution qui est prévu sur plusieurs années, au sein du Plan Simple de Gestion.

Une cartographie de la forêt, une analyse de l'état des peuplements et des objectifs du propriétaire sont donc indispensables pour organiser les coupes, les travaux, les dépenses et les possibilités d'aides. Tous ces éléments constituent le Plan Simple de Gestion, document qui réalisé par un gestionnaire forestier peut être subventionné.

Un panel d'aides de l'Etat existe depuis longtemps pour toutes les forêts et plus spécifiquement depuis la tempête de 1999. Néanmoins, l'exemple cité plus haut a permis de mettre en évidence un certain nombre de points, qui du fait de la particularité du site, sont hors cadre du système classique. Par exemple, les aides actuelles n'offrent qu'une possibilité réduite de réaliser des plantations mélangées.

Ainsi, dans le soucis d'adapter les aides aux objectifs du site et afin de mieux conseiller les propriétaires et gestionnaires de bois sur les Monts d'Eraines, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie a réalisé en 2003 une étude complémentaire au document d'objectifs, afin de définir la cahier des charges des mesures de gestion forestière, mesures adaptées aux particularités du site.

IV.2 – LES FORMATIONS HERBEUSES SECHES SEMI-NATURELLES ET FACIES D'EMBUISSONNEMENT (CODE CORINE 34.32 A 34.34)

Sur ces milieux, le constat est évident : il faut limiter le développement de la fruticée, sans pour autant l'éliminer systématiquement. Cela s'effectuait par le pâturage, mais cette pratique est aujourd'hui abandonnée.

Afin de palier cela, différentes techniques complémentaires peuvent être mises en œuvre :

IV.2.1 - Le débroussaillage

Le débroussaillage est un préalable à toute autre action puisqu'il permet de remettre en état une pelouse envahie par la végétation ligneuse. Réalisé manuellement (au croissant ou à la débroussailleuse), il présente l'avantage d'être sélectif.

Ensuite la pelouse doit être entretenue, soit par fauchage, soit par pâturage.

IV.2.2 - Le pâturage

La réintroduction d'animaux domestiques comme dans le passé, qui puissent parcourir ces milieux, semble la solution idéale, notamment si elle est complétée par une action de l'homme (voir ci-dessous fauchage). Mais le pâturage doit être extensif pour ne pas modifier la pauvreté minérale du sol, par un apport trop important d'excréments et donc d'azote et éviter un sur-piétinement.

Ceci a déjà été réalisé sur la Réserve puisque trois bovins de race Bretonne Pie Noire ont été réintroduits en 1999. Il est un peu tôt pour tirer des conclusions générales de cette expérimentation mais d'autres expériences menées ailleurs, certes avec des moutons, ont donné des résultats encourageants. Le pâturage a permis notamment la disparition d'une

II.3 - PEUPELEMENTS FORESTIERS ET HABITAT

Il ne faut pas faire la confusion entre l'habitat naturel et la physionomie de la végétation, c'est-à-dire pour la forêt, le type de peuplement encore appelé sylvo-faciès. Ce n'est pas la forme, l'allure du peuplement qui détermine l'habitat mais bien **les conditions de sol associées à une végétation spontanée, qui est la combinaison des espèces végétales des différentes strates : arborée, arbustive et herbacée.**

En effet, la « **hêtraie-chênaie atlantique à Lauréole** », seul habitat forestier d'intérêt communautaire identifié sur le site, **peut être présente sous une futaie de chênes et de hêtres mais aussi sous une futaie pure de pin sylvestre ou un taillis dense de cytise.** Ces deux derniers types de peuplements ne constituent que des stades intermédiaires dans la dynamique naturelle de la végétation sur ces milieux calcaires qui évoluent naturellement, plus ou moins rapidement, vers des peuplements où le hêtre devient dominant. Ces formes de représentation de l'habitat semblent être, à ce stade et si on les considère seules, d'un intérêt patrimonial moindre.

D'ailleurs, la directive européenne ainsi que d'autres ouvrages de référence tels que les « Cahiers d'habitats » précisent **que les surfaces où l'habitat est dans son état de conservation optimum** (c'est à dire, rappelons le pour l'habitat qui nous concerne, avec le hêtre comme espèce bien représentée voire dominante dans la strate arborescente, notion de « hêtraie ») **doivent être privilégiées pour l'application de mesures de gestion.**

Les cartes décrites dans les paragraphes suivants et présentées dans l'atlas cartographique permettent de préciser ces différents points, concernant la partie forestière du site.

↳ Carte des types de peuplements avant tempête

Cf. atlas cartographique, carte n°7.

Cette carte a été élaborée par croisement des données de photo-interprétation de l'Inventaire Forestier National (couverture aérienne de 1998) et des relevés de terrain. Six types de peuplements ont été différenciés :

Mélange pauvre de futaie de feuillus et taillis : peuplements de structure mixte dans lesquels :

- le taillis couvre au moins 25% du sol ;
- la futaie, à feuillus prépondérants, a un couvert qui couvre moins de 33% de la surface boisée.

Mélange normal de futaie de feuillus et taillis : peuplements de structure mixte dans lesquels :

- le taillis couvre au moins 25% du sol ;
- la futaie, à feuillus prépondérants, a un couvert compris entre 33% et 66% de la surface boisée.

Mélange riche de futaie de feuillus et taillis : peuplements de structure mixte dans lesquels :

- le taillis couvre au moins 25% du sol ;
- la futaie, à feuillus prépondérants, a un couvert supérieur à 66% de la surface boisée.

Futaie de pins : peuplement de structure futaie constitué de pins sylvestres essentiellement (pins noirs au sud est de l'aérodrome) et dont le couvert est supérieur à 75%.

Taillis sous futaie mixte : peuplement dont la futaie est composée de pin sylvestre et de feuillus divers (chêne, hêtre, frêne) en mélange sur un taillis plus ou moins dense. Le pin sylvestre occupe presque toujours au moins 40% du couvert.

Taillis simple : peuplement de structure taillis ou mélange de futaie et taillis, au sein duquel le couvert des réserves est inférieur à 10%.

Commentaires

Le pin sylvestre constituait l'essence dominante sur les Monts d'Eraines avant le passage de la tempête du 26 décembre 1999 soit en peuplement pur, soit en mélange avec des feuillus ou dominant un taillis de feuillus divers.

Issu probablement de plantation à l'origine, il est présent sur les Monts d'Eraines vraisemblablement depuis longtemps. Comme le montrent les anciennes cultures à gibier délaissées ou la parcelle agricole « sous le Mont », partiellement reboisée artificiellement, le pin sylvestre est une essence pionnière, qui montre sur les Monts d'Eraines, son fort pouvoir colonisateur. Essence de pleine lumière, à graine légère facilement dispersée par le vent, il colonise rapidement les milieux ouverts abandonnés par l'agriculture ou issus de coupes rases, empêchant l'installation d'autres essences.

Sur le site d'intérêt communautaire, on peut estimer, avant la tempête, à 60% la part des peuplements à résineux prépondérants contre 40% pour les feuillus.

Les peuplements feuillus étaient constitués en majorité de taillis sous futaie à couvert plutôt clair dans l'ensemble, à base de chêne, hêtre et frêne sur un taillis de cytise, charme, bouleau et noisetier.

Localement, la colonisation rapide du cytise empêchant l'installation d'autres feuillus, a donné des taillis simples purs.

Le hêtre est surtout présent dans les taillis sous futaie les plus denses et dans quelques taillis sous futaie mixtes (cf. carte n° 7). On peut ainsi estimer, avant tempête, à 80 ha la surface occupée par l'habitat dans son état de conservation optimum soit seulement 30% de la surface où l'habitat est présent sous toutes ses formes.

Par contre, comme le montre la carte suivante, la tempête a relativement épargné ces 80 hectares.

↳ Carte des dégâts occasionnés par la tempête du 26 décembre 1999

Cf. atlas cartographique, carte n°8.

Cette carte a été réalisée, là encore, par croisement des données de photo-interprétation de l'Inventaire Forestier National (couverture aérienne 2000) et des relevés de terrain. Les dégâts sont classés selon la typologie retenue au niveau national soit quatre classes :

- taux de dégâts 0 à 10%
- taux de dégâts 11 à 50%
- taux de dégâts 51 à 90%
- taux de dégâts 91 à 100%

Commentaires

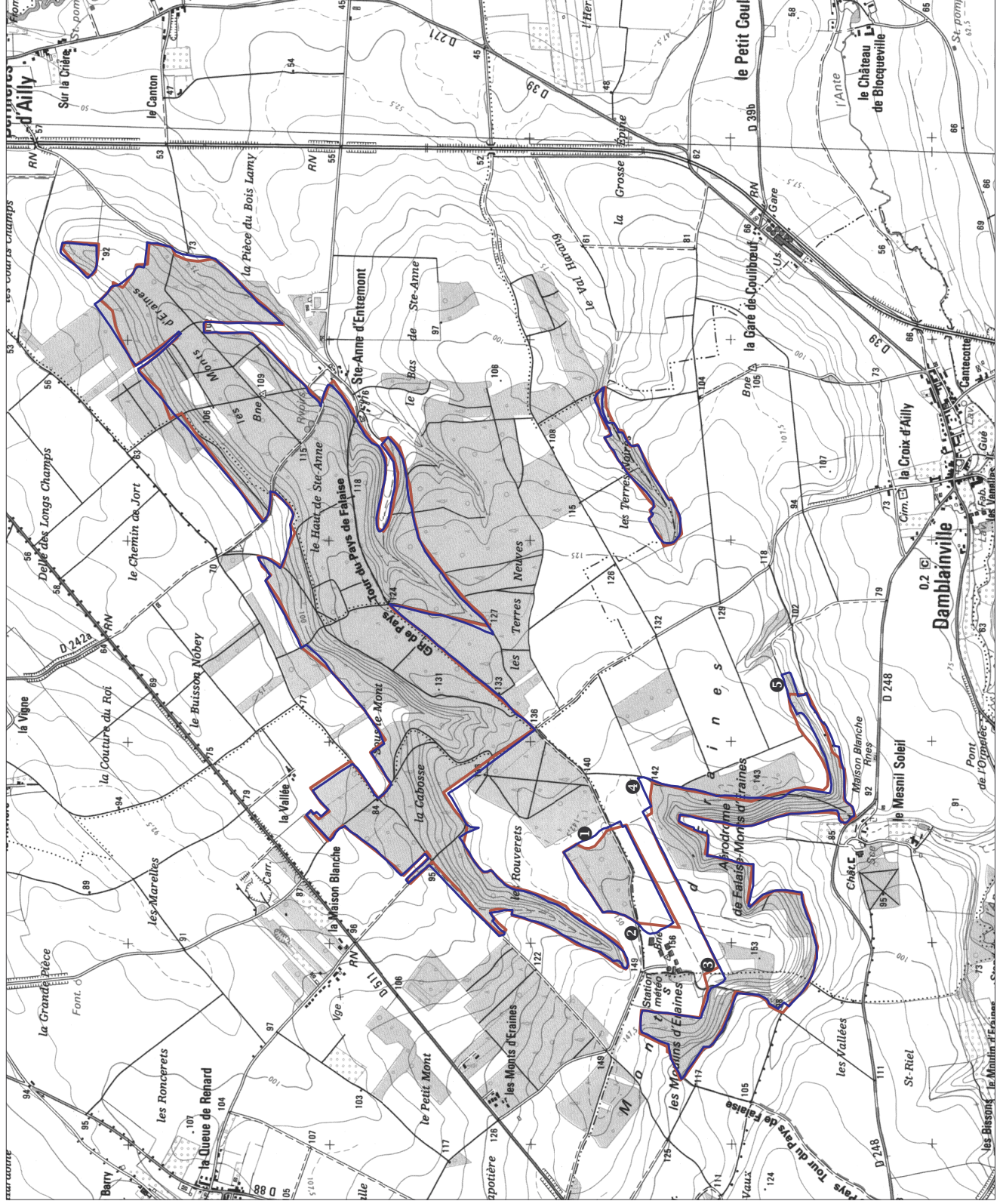
La carte de répartition des dégâts permet de bien visualiser deux conséquences de la tempête : d'une part que les Monts d'Eraines ont été très touchés puisque près de **90% des peuplements à résineux prépondérants présentent un taux de dégâts supérieur à 50% et d'autre part, 70% de la surface forestière du site présente un taux de dégâts supérieur à 10%.**

Les peuplements mixtes sont également très atteints notamment sur le plateau, les chablis étant pour les deux tiers des pins, et un tiers des feuillus, ce qui localement laisse des peuplements de ce type rasés.

Les taillis sous futaie les plus denses, souvent constitués d'un mélange chêne/hêtre n'ont pas été totalement épargnés mais en dehors des parcelles de plateau à l'ouest du château d'eau, ces peuplements ont rarement été totalement détruits, la tempête laissant des peuplements plus clairs.

Carte n°1 - Contours du site Natura 2000

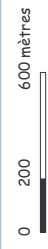
Les Monts d'Eraines (FR 2500096)



Proposition de modification
du périmètre (Conservatoire
Botanique de Brest)



Périmètre du site validé par
le dernier comité de pilotage
en février 2002



Sources : ©Scan 2500, 2002 (CRPF de Normandie) ; ©DIREN
Basse-Normandie périmètre Natura 2000, octobre 2003 ; © CRPFN
(M. Cappelaere C. Joseph), 2001-2003.
Réalisation : ©CRPFN (A. Debroyne), mai 2005
Reproduction interdite

Carte n°6 - Habitats observés sur le site Natura 2000

Les Monts d'Eraines (FR 2500096)



Périmètre du site Natura 2000 proposé au titre de :

la directive Habitats

Habitats de la directive :

9130 Hétraies de l'Asperulo-Fagetum

Hétraie-chênaie calcicole atlantique à Laureole (Corine Biotope : 41.131)

Hétraie-chênaie calcicole dans son état optimum de conservation

6210 Formations herbues sèches et facès d'embuissonnement sur calcaire

Pelouses calcicoles subatlantiques méso-xérodines (Corine Biotope : 34.32)

Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles (Corine Biotope : 34.33)

Ourllets forestiers et pelouses pré-forestières (Corine Biotope : 34.34)

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude

Prairies de fauches extensives (Corine Biotope : 38.22)

5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires

Formations à Génévrier commun (Corine Biotope : 31.88)

Autres habitats :

Chênaie-charmaie au sens large, sur argiles de décarbontation

Champ d'un seul tenant, intensément cultivé

Grande culture

0 250 750 mètres



Sources : ©Scan 2500, 2002 (CRPF de Normandie) ; ©DIREN Basse-Normandie périmètre Natura 2000, octobre 2003 ; © CRPFN (M. Cappelaere, C. Carbonell), 2001-2003

Réalisation : ©CRPFN (A. Debeyne), octobre 2003
Reproduction interdite

